

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-06-19-BD-32 :

Retrait de Monsieur Raphaël PITTI des deux Commissions d'étude thématiques dont il est membre.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 2 juin 2014 désignant Monsieur Raphaël PITTI, délégué titulaire de la Ville de Metz, en qualité de membre des Commissions d'étude thématiques suivantes :

- Commission Développement économique d'intérêt communautaire,
- Commission Cohésion sociale,

VU la demande de Monsieur PITTI de ne plus siéger au sein de ces deux Commissions d'étude thématiques,

DECIDE de modifier la délibération du Conseil de Communauté du 2 juin 2014 en procédant au retrait de Monsieur PITTI de la liste des membres de la Commission Développement économique d'intérêt communautaire et de la Commission Cohésion sociale.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		
Point 28 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint. X	1	Contrôle de légalité <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> PRÉFECTURE DE LA MOSELLE D.C.L. 24 JUN 2017 ARRIVÉE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ </div>
Point 29.1 – Mise à disposition de personnel auprès de la Ville de Metz. X	1	
<i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 29.2 – Mise à disposition de personnel auprès de la Ville de Metz. X	1	
<i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 30 – Convention entre MM et le Préfet de la Moselle pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité. X	1	
<i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 31 – Convention de prestations de services entre MM et la Commune de Scy-Chazelles. X	1	
<i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 32 – Retrait de Monsieur Raphaël PITTI des deux Commissions d'étude thématiques dont il est membre. X	1	
Nombre total des actes transmis : 6 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président

Le Directeur Général des Services



Daf'bz - AR

Hélène KISSEL

